



Cp apres 18 mois de maladie

Par **alain**, le **02/05/2009** à **10:33**

Bonjour, je suis fonctionnaire, agent territorial, et depuis septembre 2007, je suis en arrêt maladie, puis j'ai été mis d'office en disponibilité. J'avais encore 3 semaines de congés à prendre. La commune ne m'en parle pas, car j'ai repris le travail le 1 avril 2009. Suis-je en droit de faire valoir mes congés de 2007. De plus depuis mon arrêt, il on mis quelqu'un à 35 heures, après 3 ans de contrat, alors que moi, j'ai attendu 21 ans pour passer à 30 heures, est-ce légal, j'ai vu la médecine du travail, et d'après eux, je suis apte à reprendre mon travail, à mon poste. J'ai déjà envoyé une lettre recommandée avec AR au maire, pour être moi aussi à 35 heures. Merci de me répondre